



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipement : administration centrale

Question écrite n° 57307

## Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer de lui donner des indications sur les mesures prises pour assurer la continuité du service public et du travail de ses services en cas de catastrophe naturelle touchant la région parisienne, et donc les services centraux de son administration. Il pense en particulier aux risques que pourraient causer une inondation du type de celle qui a frappé Paris en 1910.

## Texte de la réponse

Dans le cas des inondations en Ile-de-France, le Gouvernement a adopté le 26 janvier 2004 un plan actualisé le 9 décembre 2004, destiné à assurer la continuité du travail gouvernemental en cas de crue majeure de la Seine à Paris. Ce plan a pour objectif d'organiser la vigilance et de répartir les responsabilités entre les différents services de l'État. Il fixe également les priorités dans le renforcement des capacités de communication et de protection des sites stratégiques de l'administration. Enfin, il prévoit l'organisation et le maintien des conditions de vie minimales sur ces sites en cas de crise. S'agissant du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire du tourisme et de la mer, un plan de sauvegarde a été mis en place en 2004 au niveau de son administration centrale et au niveau de l'établissement public de Météo France, concernés tous deux pour les locaux qu'ils occupent à Paris dans les zones considérées comme potentiellement inondables. Ce plan gouvernemental est complété par un plan de secours spécialisé de la zone de défense de Paris, qui permet d'anticiper la gestion d'une crue majeure en recensant les risques que celle-ci fait courir aux personnes et aux biens et en organisant les secours en conséquence. Enfin, des plans de prévention des risques inondations sont en cours d'approbation par les préfets des départements concernés par ce type de risque. D'ores et déjà, 358 communes d'Ile-de-France ont un plan de prévention du risque inondation approuvé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57307

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1241

**Réponse publiée le :** 12 avril 2005, page 3816